

CERTIFICATION SIQO HORS AB — DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES	Référence : CA/IG017/DC	
IGP Abricot des Baronnies	Indice n°0	Page 1 sur 29

DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES

Au cahier des charges de l'IGP Abricot des Baronnies

Organisme de Défense et de Gestion :

Syndicat de Valorisation de l'Abricot des Baronnies

26110 Saint-Sauveur-Gouvernet

INDICE	DATE	EVOLUTIONS	VALIDATION
			Le Directeur :
0	21/01/2022	Création du document	François LUQUET

Organisme certificateur : QUALISUD

Siège social : QUALISUD - 2 Allée Brisebois - 31320 AUZEVILLE TOLOSANE Adresse administrative : 1017 route de Pau - 40 800 AIRE SUR L'ADOUR Tel : 05 58 06 15 21 - Fax : 05 58 75 13 36 - e-mail : contact@qualisud.fr

CERTIFICATION SIQO HORS AB - DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUESRéférence : CA/IG017/DCS-0IGP ABRICOT DES BARONNIESIndice n°0Page 2 sur 29

SOMMAIRE

INTRO	DUCTION	3
	PPLICATION	
1.1.	Categories d'operateurs	4
1.2.	REPARTITION DES POINTS DE CONTROLE ET DOCUMENTS A TENIR PAR LES OPERATEURS :	
1.3.	OBLIGATIONS DECLARATIVES	6
2. M	IODALITES D'HABILITATION DES OPERATEURS	6
2.1.	IDENTIFICATION DES OPERATEURS	6
2.2.	MISE EN ŒUVRE DES CONTROLES EN VUE DE L'HABILITATION	
2.3.	MAINTIEN DE L'HABILITATION: ABSENCE DE PRODUCTION / COMMERCIALISATION PENDANT UN DELAI DONNE	7
3. M	IODALITES D'EVALUATION DE L'ODG	8
4. M	IISE EN ŒUVRE DES CONTROLES	8
4.1.	REPARTITION DES CONTROLES INTERNES ET EXTERNES	8
4.2.	METHODES DE CONTROLE	
4.	2.1. Production des abricots	
4.	2.2. Tri, calibrage et conditionnement des abricots	14
5. TI	RAITEMENT DES MANQUEMENTS SPECIFIQUES	18
5.1.	Production des abricots	19
5.2.	Tri, calibrage et conditionnement des abricots	24
5.2	ODG	20



CERTIFICATION SIQO HORS AB — DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES	QO HORS AB – DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES Référence : CA/IG017/DCS-	
IGP ABRICOT DES BARONNIES	Indice n°0	Page 3 sur 29

INTRODUCTION

Les présentes dispositions de contrôle spécifiques sont associées au cahier des charges de l'IGP Abricot des Baronnies dont l'Organisme de Défense et de Gestion est le Syndicat de Valorisation de l'Abricot des Baronnies - 26110 Saint-Sauveur-Gouvernet.

Ces dispositions de contrôle spécifiques associées aux Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des SIQO hors AB en vigueur (voir www.inao.gouv.fr) composent le plan de contrôle du SIQO.

QUALISUD réalise la certification du SIQO selon les modalités définies dans le Code Rural et de la Pêche Maritime, dans le cadre de la circulaire de l'INAO relative à la délégation de tâches aux organismes de contrôles agréés, dans le respect de la norme NF EN ISO 17065 et de la circulaire de l'INAO précisant les points d'interprétation de la norme 17065 au regard des SIQO et selon les modalités précisées dans les dispositions de contrôle communes à l'ensemble des SIQO hors AB en vigueur.

Le non-respect des exigences du cahier des charges ou du présent plan de contrôle par les opérateurs ou l'ODG, entraînant un manquement (appelé aussi non-conformité), amènera QUALISUD à décider de suites pouvant aller jusqu'au retrait du bénéfice de la certification. Les modalités des suites données aux manquements sont précisées dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des SIQO hors AB en vigueur, complétées par le chapitre §5 du présent document.

Ces dispositions de contrôle spécifiques :

- ✓ Définissent les catégories d'opérateurs et les activités et établissent les points à contrôler spécifiques s'y afférant ; dans l'ensemble du document les points principaux à contrôler figurent en caractères gras.
- ✓ Décrivent les modalités de contrôle des conditions de production chez les opérateurs habilités et des caractéristiques des produits spécifiques, rappellent les autocontrôles réalisés par les opérateurs sur leur propre activité, rappellent les contrôles internes réalisés par l'ODG et précisent les contrôles externes réalisés par QUALISUD;
- Détaillent le répertoire des suites données aux manquements spécifiques constatés lors des contrôles, en sus de celles déjà décrites dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des SIQO hors AB.

Ce document est susceptible d'évoluer. Toute modification doit être approuvée par l'INAO préalablement à son entrée en vigueur.



CERTIFICATION SIQO HORS AB — DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES	ORS AB – DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES Référence : CA/IG017/DCS-0	
IGP Abricot des Baronnies	Indice n°0	Page 4 sur 29

1. APPLICATION

1.1. Catégories d'opérateurs

Les présentes dispositions de contrôle spécifiques concernent les opérateurs de l'IGP Abricot des Baronnies dont l'Organisme de Défense et de Gestion est le Syndicat de Valorisation de l'Abricot des Baronnies.

Les opérateurs de la filière sont répartis dans les catégories suivantes :

- Producteurs d'abricots
- Producteurs conditionneurs (producteurs d'abricots, activités de tri, calibrage et/ou conditionnement)
- Conditionneurs (activités de tri, calibrage et/ou conditionnement)

1.2. Répartition des points de contrôle et documents à tenir par les opérateurs :

Le tableau suivant présente pour chaque catégorie d'opérateur, l'ensemble des points à contrôler pour l'opérateur ainsi que les documents à tenir par l'opérateur en vue d'assurer l'enregistrement et le suivi de toutes les opérations intervenues au cours de la vie du produit (liste indicative et non exhaustive).

Les principaux points à contrôler sont identifiés en Gras;

Catégories d'opérateurs			Documents à tenir par l'opérateur (liste indicative et non exhaustive),
	Réf	Libellé	
	P001	Appartenance à l'aire géographique	- Document d'identification
	P002	Altitude des parcelles	- Cahier de culture
	P003	Variétés	- Facture d'achat des plants
	P004	Densité de plantation	- Inventaire verger
	P005	Entrée en production	- Déclaration PAC
	P007	Taille annuelle	- Cahier de récolte
	P008	Entretien des sols	- Bons d'apports
	P009	Désherbage des sols	- Déclaration de récolte
Producteur	P010	Couverture hivernale des sols	- Fiche d'identification des lots
Froducteur	P011	Fertilisation	- Déclaration de non-intention
Producteur	P012	Surface en infrastructures agro-écologiques	de production - Déclaration de reprise
conditionneur	P013	Nichoirs	d'activité
(partie production)	P014	Couleur de fond à la récolte	u activite
(partie production)	P015	Contenants de récolte	
	P016	Rendement	
	P017	Identification du lot	
	P018	Identification des fruits issus de variétés pollinisatrices	
	P019	Déclaration de récolte récapitulative	
	P034	Déclaration préalable de non-intention de production et déclaration préalable de reprise d'activité	



CERTIFICATION SIQO HORS AB — DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES	- DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES Référence : CA/IG017/DCS-0	
IGP ABRICOT DES BARONNIES	Indice n°0	Page 5 sur 29

Catégories d'opérateurs	Points à con	trôler concernés	Documents à tenir par l'opérateur (liste indicative et non exhaustive),		
•	Réf	Libellé			
	P003	Variétés	- Document d'identification		
	P017	Identification du lot	- Bons d'apport		
	P020	Délai de mise en chambre froide	- Fiche d'identification des lots		
	P021	Température en chambre froide	- Enregistrement des		
	P022	Délai de commercialisation sans passage en chambre froide (commercialisation aux consommateurs)	températures en chambre froide - Procédure d'agréage		
Conditionneur	P023	Origine des fruits	- Fiche d'agréage		
	P024	Couleur de fond à l'expédition	- Procédure de calibrage		
Producteur	P025	Pourcentage de surimpression	- Cahier de récolte des		
conditionneur	P026	Calibres	producteurs-conditionneurs		
(partie tri,	P027	Catégories de fruits	- Bons de réception en station		
calibrage et/ou	P028	Délai entre la récolte et l'expédition finale	- Registre des entrées		
conditionnement)	P029	Teneur en sucre à l'expédition	- Registre des sorties		
	P030	Types de conditionnements	- Etiquettes - Déclaration de		
	P031	Etiquetage	commercialisation		
	P032	Registre d'entrée et de sortie	Commercialisation		
	P033	Déclaration récapitulative de commercialisation			
	P034	Déclaration préalable de non-intention de production et déclaration préalable de reprise d'activité			

La durée minimum de conservation des documents relatifs aux autocontrôles est de 5 ans (si non précisé dans le cahier des charges.



CERTIFICATION SIQO HORS AB — DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES	HORS AB – DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES Référence : CA/IG017/DCS	
IGP ABRICOT DES BARONNIES	Indice n°0	Page 6 sur 29

1.3. Obligations déclaratives

Les types et contenus des documents sont définis dans le cahier des charges

TYPE DE DOCUMENT	DATE LIMITE DE TRANSMISSION A ODG pour l'année de récolte concernée
Document d'identification	1 ^{er} avril*
Déclaration préalable de non-intention de production	1 ^{er} avril
Déclaration préalable de reprise d'activité	1 ^{er} avril
Déclaration de récolte récapitulative	30 septembre
Déclaration récapitulative de commercialisation	30 septembre

^{*}Pour les cas particuliers de création de structure, de reprise ou d'achat après le 1^{er} avril, les dossiers devront être accompagnés de justificatifs démontrant l'impossibilité de s'identifier avant la date butoir. La production de la campagne concernée ne pourra être revendiquée en IGP que si l'OC estime que la date de dépôt permet la réalisation du contrôle d'habilitation et le prononcé de l'habilitation avant le début de la récolte.

Tout dépôt de demande d'identification au-delà de la date butoir prévue non justifié fera l'objet d'un contrôle d'habilitation dans le respect du SVA mais la production ne pourra être revendiquée en IGP qu'à partir de l'année (ou campagne) suivante.

2. MODALITES D'HABILITATION DES OPERATEURS

2.1. Identification des opérateurs

Les modalités d'identification des opérateurs, de traitement des documents d'identification par l'ODG ainsi que de constitution de la liste des opérateurs identifiés sont décrites dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des SIQO hors AB.



CERTIFICATION SIQO HORS AB — DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES	OSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES Référence : CA/IG017/DCS-0	
IGP ABRICOT DES BARONNIES	Indice n°0	Page 7 sur 29

2.2. Mise en œuvre des contrôles en vue de l'habilitation

Les modalités prévues dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des SIQO hors AB sont complétées de la manière suivante :

Catégorie d'opérateur	Modalité (sur site / documentaire)	Contrôle documentaire en vue de l'habilitation réalisé par (OC/ODG)	Contrôle sur site en vue de l'habilitation réalisé par (OC/ODG)	Lorsque le contrôle documentaire doit être suivi d'un contrôle sur site : Délai de réalisation (en mois)
Producteur	Sur site	-	ODG	-
Producteur- conditionneur	Sur site	-	ODG	-
Conditionneur	Sur site	-	QUALISUD	-

Les points à contrôler pour l'habilitation des opérateurs ainsi que les méthodes de contrôle sont précisées au §4.2.

2.3. Maintien de l'habilitation : Absence de production / commercialisation pendant un délai donné

Tout opérateur ne produisant et/ou ne commercialisant pas/ d'abricots pour l'IGP pendant 3 années consécutives sera susceptible d'être retiré de la liste des opérateurs habilités.

L'OC informera l'opérateur du retrait de son habilitation faisant suite à l'absence de production et /ou commercialisation en IGP sur les 3 dernières années.

L'opérateur disposera d'un délai de 15 jours ouvrés pour faire valoir ses observations.

A l'issue de ce délai, l'opérateur sera retiré de la liste des opérateurs habilités.

Il ne pourra plus produire et/ou commercialiser des produits en IGP sauf à faire l'objet d'une nouvelle procédure d'habilitation.

La mise à jour de la liste des opérateurs habilités sera faite sur la base des informations transmises annuellement à QUALISUD par l'ODG.

La liste des opérateurs habilités sera mise à jour par QUALISUD et sera communiquée à l'ODG et à l'INAO conformément aux procédures en vigueur.



CERTIFICATION SIQO HORS AB — DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES	Référence : CA/IG017/D	
IGP ABRICOT DES BARONNIES	Indice n°0	Page 8 sur 29

3. MODALITES D'EVALUATION DE L'ODG

Les modalités d'évaluation de l'ODG sont décrites dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des SIQO hors AB et sont complétées de la manière suivante :

Numéro	Thématique	Points à évaluer au cours de l'évaluation initiale	Points à évaluer au cours de l'évaluation de suivi
P003	Variétés	Documentaire Vérification de la présence d'une	Documentaire Vérification de la tenue à jour de la
		procédure de sélection des variétés	procédure de sélection des variétés et de son application
		 Procédure de sélection des 	
		variétés	 Procédure de sélection des variétés

La durée minimale de conservation par l'ODG des documents relatifs au contrôle interne est de cinq ans, sans préjudice de la réglementation en vigueur.

4. MISE EN ŒUVRE DES CONTROLES

4.1. Répartition des contrôles internes et externes

Les contrôles de suivi du cahier des charges sont répartis entre le contrôle interne et le contrôle externe selon les fréquences suivantes :

Libellé de l'activité/opérateur/type de contrôle interne		Fréquence minimale de contrôle externe	
Producteur	1 contrôle par producteur actif* par an	20% des producteurs actifs* par an	
Producteur-conditionneur	1 contrôle par producteur- conditionneur actif* par an	50% des producteurs-conditionneurs actifs* par an	
Conditionneur	1 contrôle par conditionneurs actifs* par an	1 contrôle par conditionneurs actifs* par an	

^(*) Ces fréquences sont calculées sur la base du nombre d'opérateurs actifs, c'est-à-dire du nombre d'opérateurs habilités dans la catégorie au 1^{er} janvier de l'année civile déduction faite du nombre d'opérateurs ayant déposé une déclaration de non-intention de production ou de tri, calibrage, conditionnement pour l'année concernée.

La période de référence est l'année civile.

Au minimum 10% des contrôles externes sont réalisés sans préavis. Pour les autres contrôles externes, un préavis de 14 jours maximum pourra être donné.



CERTIFICATION SIQO HORS AB — DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES	Référence : CA/IG017/DCS-0	
IGP Abricot des Baronnies	Indice n°0	Page 9 sur 29

4.2. Méthodes de contrôle

Les méthodes de contrôles mises en œuvre pour chaque point de contrôle précisé au §1 sont détaillées dans le tableau suivant.



CERTIFICATION SIQO HORS AB — DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES	Référence : CA/IG017/DCS-0	
IGP ABRICOT DES BARONNIES	Indice n°0	Page 10 sur 29

4.2.1. Production des abricots

Point de contrôle		Méthodes de contrôle à mettre en œuvre		Méthodes de contrôle à mettre en œuvre
Réf	Libellé	lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	
		Contrôle chez les producteurs et le	s producteurs conditionneurs	
P001	Appartenance à l'aire géographique	Documentaire Vérification de la localisation des unités culturales dans l'aire géographique	Tenue à jour du document d'identification et de l'inventaire verger	Documentaire Vérification de la localisation des unités culturales dans l'aire géographique
		Document-d'identificationCahier de cultureinventaire verger	, and the second	Document d'identificationCahier de cultureinventaire verger
P002	Altitude des parcelles	Documentaire Vérification de l'altitude des parcelles	Tenue à jour de l'inventaire verger	Documentaire Vérification de l'altitude des parcelles
		- Inventaire verger		- Inventaire verger
		Documentaire Vérification que les variétés implantées sont autorisées	Enregistrement de la variété	Documentaire et visuel Vérification que les variétés implantées sont autorisées
P003	Variétés	 Facture d'achat des plants / Inventaire verger Document d'identification Cahier de culture 	ture d'achat des plants / Inventaire ger Conservation des factures d'achats des plants le cas échéant cument d'identification	 Facture d'achat des plants / Inventaire verger Document d'identification Cahier de culture
P004	Densité de plantation	Documentaire et par mesure Vérification du nombre d'arbres par hectare - Inventaire verger - Cahier de culture	Enregistrement du nombre d'arbres implantés par unité culturale dans le cahier de culture	Documentaire et par mesure Vérification du nombre d'arbres par hectare - Inventaire verger - Cahier de culture



CERTIFICATION SIQO HORS AB — DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES	DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES Référence : CA/IG017/DCS-0	
IGP ABRICOT DES BARONNIES	Indice n°0	Page 11 sur 29

Point de contrôle		Méthodes de contrôle à mettre en œuvre		Méthodes de contrôle à mettre en œuvre	
Réf	Libellé	lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	lors des contrôles de suivi interne et externe	
P005	Entrée en production	Documentaire Vérification de l'âge des abricotiers en production pour l'IGP - Inventaire verger - Cahier de culture	Enregistrement de la date de plantation dans le cahier de culture	Documentaire Vérification de l'âge des abricotiers en production pour l'IGP - Inventaire verger - Cahier de culture	
P007	Taille annuelle	Sans objet	Enregistrement de la période de taille	Visuel et documentaire Vérification de la réalisation d'une taille annuelle - Cahier de culture	
P008	Entretien des sols	Sans objet	Enregistrement des opérations d'entretien du sol	Visuel et documentaire Vérification de l'entretien annuel du couvert végétal en verger enherbé et du travail du sol au moins une fois par an en verger non enherbé. - Cahier de culture	
P009	Désherbage des sols	Sans objet	Enregistrement des opérations de désherbage chimique réalisées	Visuel et documentaire En cas de désherbage chimique, vérification de la proportion de surface concernée - Cahier de culture	
P010	Couverture hivernale des sols	Sans objet	Enregistrement des opérations de travail du sol	Documentaire Vérification de la couverture hivernale des sols et de l'absence de travail du sol pendant la période définie - Cahier de culture	



CERTIFICATION SIQO HORS AB — DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES	B – DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES Référence : CA/IG017/DCS-0	
IGP ABRICOT DES BARONNIES	Indice n°0	Page 12 sur 29

Point de contrôle		Méthodes de contrôle à mettre en œuvre		Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et
Réf	Libellé	lors du contrôle initial pour habilitation	rôle initial pour habilitation Autocontrôle lors des contrôles d externe	
P011	Fertilisation	Sans objet	Enregistrement des apports d'azote (dates et quantités)	Documentaire Vérification de la quantité d'azote apportée ainsi que de son fractionnement
P012	Surface en infrastructures agro- écologiques	Documentaire Vérification du pourcentage de surface en infrastructures agro-écologiques	Conservation d'une copie de la déclaration PAC	- Cahier de culture Documentaire Vérification du pourcentage de surface en infrastructures agro-écologiques
		- Déclaration PAC Visuel		- Déclaration PAC Visuel
P013	Nichoirs	Vérification de la présence de nichoirs en fonction de la surface		Vérification de la présence de nichoirs en fonction de la surface
P014	Couleur de fond à la récolte	Sans objet	Enregistrement de la couleur de fond par lot récolté	Visuel et documentaire Vérification que la récolte est réalisée lorsque la couleur de maturité de la variété est atteinte - Cahier de récolte
P015	Contenants de récolte	Visuel Vérification des contenants de récolte		Visuel Vérification des contenants de récolte
P016	Rendement	Sans objet	Enregistrement des rendements	Documentaire Vérification du rendement total brut verger moyen de l'exploitation - Cahier de récolte - Bons d'apport - Déclaration de récolte



CERTIFICATION SIQO HORS AB — DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES	DNS DE CONTROLE SPECIFIQUES Référence : CA/IG017/DCS-0	
IGP ABRICOT DES BARONNIES	Indice n°0	Page 13 sur 29

	Point de contrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre	thodes de contrôle à mettre en œuvre	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre
Réf	Libellé	lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	lors des contrôles de suivi interne et externe
P017	Identification du lot	Sans objet	Enregistrement de l'identification des lots	Visuel et documentaire Vérification de l'identification et de la traçabilité des lots - Fiche d'identification des lots
P018	Identification des fruits issus de variétés pollinisatrices	Sans objet	Enregistrement de l'identification des lots	Visuel et documentaire Vérification de l'identification spécifique des fruits issus de variétés pollinisatrices et de leur écartement de l'IGP - Fiche d'identification des lots
P019	Déclaration de récolte récapitulative	Cf. DCC tous SIQO hors AB, Op2 Obligations déclaratives		
P034	Déclaration préalable de non- intention de production et déclaration préalable de reprise d'activité	Cf. DCC tous SIQO hors AB, Op2 Obligations déclaratives		



CERTIFICATION SIQO HORS AB — DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES	Référence : CA/IG017/DCS-0		
IGP ABRICOT DES BARONNIES	Indice n°0	Page 14 sur 29	

4.2.2. Tri, calibrage et conditionnement des abricots

	Point de contrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et				
Réf	Libellé	lors du contrôle initial pour habilitation		externe				
	Contrôle chez les producteurs-conditionneurs et les conditionneurs							
P003	Variétés	Sans objet		Visuel et documentaire Vérification de la conformité des variétés identifiées en IGP - Bons d'apport - Fiche d'identification des lots				
P017	Identification du lot	Sans objet	Enregistrement de l'identification des lots	Visuel et documentaire Vérification de l'identification et de la traçabilité des lots - Fiche d'identification des lots				
P020	Délai de mise en chambre froide	Sans objet	Enregistrement des heures de mise en chambre froide et conservation des bons d'apport	Documentaire Vérification du délai de mise en chambre froide après récolte - Bons d'apport - Document de suivi des lots				
P021	Température en chambre froide	Sans objet		Par mesure Vérification de la température des chambres froides				



CERTIFICATION SIQO HORS AB — DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES	Référence : CA/IG017/DCS-0		
IGP ABRICOT DES BARONNIES	Indice n°0	Page 15 sur 29	

	Point de contrôle Méthodes de contrôle à mettre en œ			Méthodes de contrôle à mettre en œuvre
Réf	Libellé	lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	lors des contrôles de suivi interne et externe
P022	Délai de commercialisation sans passage en chambre froide (commercialisation aux consommateurs)	Sans objet	Conservation des bons de réception Enregistrement de la date de commercialisation	Documentaire En cas de -commercialisation aux consommateurs, vérification du délai de commercialisation après récolte en l'absence de passage en chambre froide Bons de réception Cahier de récolte Registres entrées sorties
P023	Origine des fruits	Sans objet	Conservation des bons de réception	Documentaire Vérification que les fruits proviennent de producteurs habilités - Bons de réception
P024	Couleur de fond à l'expédition	Documentaire Vérification de la procédure d'agréage - Procédure d'agréage	Présence d'une procédure de triage et d'agréage et enregistrement pour chaque lot	Documentaire et visuel Vérification de la présence de la procédure et des fiches d'agréage et de la couleur de fond des abricots - Procédure d'agréage - Fiche d'agréage
P025	Pourcentage de sur-impression	Documentaire Vérification de la procédure d'agréage - Procédure d'agréage	Vérification de la présence d'une procédure de triage et d'agréage et enregistrement pour chaque lot	Documentaire et visuel Vérification de la présence de la procédure et des fiches d'agréage et de la surimpression - Procédure d'agréage - Fiche d'agréage



CERTIFICATION SIQO HORS AB — DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES	AB – DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES Référence : CA/IG017/DCS-C		
IGP ABRICOT DES BARONNIES	Indice n°0	Page 16 sur 29	

Point de contrôle		Méthodes de contrôle à mettre en œuvre		Méthodes de contrôle à mettre en œuvre
Réf	Libellé	lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	lors des contrôles de suivi interne et externe
P026	Calibres	Documentaire Vérification de la procédure de calibrage - Procédure de calibrage	Vérification de la présence, présence d'une procédure de calibrage	Documentaire et visuel Vérification de la présence de la procédure de calibrage et de la réalisation du calibrage - Procédure de calibrage
P027	Catégories de fruits	Sans Objet		Documentaire Vérification des catégories de fruits commercialisées en IGP sur les étiquettes et les conditionnements - Etiquettes
P028	Délai entre la récolte et l'expédition finale	Sans Objet	Enregistrement des dates d'expédition des lots. En station, conservation des bons de réception	Documentaire Vérification du délai récolte – expédition grâce à la traçabilité en place - Cahier de récolte des producteurs-conditionneurs - Bons de réception - Registre des entrées - Registre des sorties
P029	Teneur en sucre à l'expédition	Sans Objet	Enregistrement des mesures du taux de sucre à l'expédition	Par mesure et documentaire En cas de présence de lot prêts à être expédiés lors du contrôle, vérification de la teneur en sucre à l'expédition. Vérification de la conformité de taux de sucre des lots expédiés - Enregistrement des taux



CERTIFICATION SIQO HORS AB — DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES	Référence : CA/IG017/DCS-0	
IGP ABRICOT DES BARONNIES	Indice n°0	Page 17 sur 29

	Point de contrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre			
Réf	Libellé	lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	lors des contrôles de suivi interne et externe		
P030	Types de conditionnements	Visuel Vérification des contenants de commercialisation s'ils sont disponibles		Visuel Vérification de la conformité des contenants de commercialisation utilisés et de leur volume		
P031	Etiquetage	Sans Objet		Documentaire Vérification des étiquettes - Etiquettes		
P032	Registre d'entrée et de sortie		Cf. DCC tous SIQO hors AB, Op3 Registres			
P033	Déclaration récapitulative de commercialisation	Cf. D	Cf. DCC tous SIQO hors AB, Op2 Obligations déclaratives			
P034	Déclaration préalable de non- intention de production et déclaration préalable de reprise d'activité	Cf. DCC tous SIQO hors AB, Op2 Obligations déclaratives				



CERTIFICATION SIQO HORS AB — DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES	Référence : CA/IG017/DCS-0		
IGP Abricot des Baronnies	Indice n°0	Page 18 sur 29	

5. TRAITEMENT DES MANQUEMENTS SPECIFIQUES

Les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des SIQO hors AB en vigueur :

- ✓ décrivent les modalités générales de traitements des manquements constatés lors des contrôles internes réalisés par l'ODG et des contrôles externes réalisés par QUALISUD auprès des opérateurs ou de l'ODG.
- ✓ Précisent le répertoire de traitement des manquements applicables à tous les cahiers des charges.

Les tableaux suivants présentent le répertoire de traitement des manquements spécifiques au cahier des charges qui est appliqué par QUALISUD.



CERTIFICATION SIQO HORS AB — DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES	Référence : CA/IG017/DCS-0		
IGP ABRICOT DES BARONNIES	Indice n°0	Page 19 sur 29	

5.1. Production des abricots

Opérateur responsable : producteur ou producteur conditionneur

Point o	de contrôle		Nature du	Nécessité			Récui	rence
Réf	Libellé	Manquement	contrôle ayant permis de constater le manquement	de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
		Outil de production hors de l'aire géographique	Habilitation	Non	Refus d'habilitation			
D001	Appartenance à	Certaines unités culturales sont situées hors de la zone géographique	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation	
P001	P001 l'aire géographique	Nouvelle parcelle hors de l'aire géographique	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe de l'unité culturale concernée	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe de l'unité culturale concernée et suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
		Altitude de toutes les parcelles non conforme	Habilitation	Non	Refus d'habilitation			
P002	Altitude des	Altitude non conforme sur certaines	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation	
parcelles	Altitude des parcelles non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe de la parcelle concernée	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe de la parcelle concernée et suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation	
P003	Variétés	Variété non autorisée	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	



CERTIFICATION SIQO HORS AB — DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES	Référence : CA	A/IG017/DCS-0
IGP ABRICOT DES BARONNIES	Indice n°0	Page 20 sur 29

Point o	de contrôle		Nature du	Nécessité			Récur	rence
Réf	Libellé	Manquement	contrôle ayant permis de constater le manquement	de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
		Variété non autorisée	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe de l'unité culturale concernée	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur du retrait de l'unité culturale de l'IGP	Retrait du bénéfice du signe de l'unité culturale concernée et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
P004	Densité de	Densité non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur du retrait de l'unité culturale de l'IGP	Refus d'habilitation	
P004	plantation	Densité non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe de l'unité culturale concernée	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur du retrait de l'unité culturale de l'IGP	Retrait du bénéfice du signe de l'unité culturale concernée et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
P005	Entrée en	Entrée en production avant l'âge requis	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur du retrait de l'unité culturale de l'IGP	Refus d'habilitation	
PUUS	production	Entrée en production avant l'âge requis	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe de l'unité culturale concernée	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe de l'unité culturale concernée et suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation



CERTIFICATION SIQO HORS AB — DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES	Référence : CA	A/IG017/DCS-0
IGP Abricot des Baronnies	Indice n°0	Page 21 sur 29

Point	de contrôle		Nature du	Nécessité			Récui	rence
Réf	Libellé	Manquement	contrôle ayant permis de constater le manquement	de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
P007	Taille annuelle	Absence de taille annuelle	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe de l'unité culturale concernée (Contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe de l'unité culturale concernée et suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
P008	Entretien des sols	Entretien du sol non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire (lors du contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe de l'unité culturale concernée (Contrôle supplémentaire)
P009	Désherbage des sols	Désherbage chimique non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire (lors du contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe de l'unité culturale concernée (Contrôle supplémentaire)
P010	Couverture hivernale des sols	Absence de couverture hivernale des sols / travail du sol pendant la période de couverture	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire (lors du contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe de l'unité culturale concernée (Contrôle supplémentaire)
P011	Fertilisation	Quantité totale et/ou fractionnement de l'apport azoté non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire (lors du contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe de l'unité culturale concernée (Contrôle supplémentaire)
P012	Surface en infrastructures	Surfaces en infrastructures agro-écologiques insuffisantes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	



CERTIFICATION SIQO HORS AB — DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES	Référence : CA	A/IG017/DCS-0
IGP ABRICOT DES BARONNIES	Indice n°0	Page 22 sur 29

Point o	le contrôle		Nature du	Nécessité			Récui	rrence
Réf	Libellé	Manquement	contrôle ayant permis de constater le manquement	de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
	agro- écologiques	Surfaces en infrastructures agro-écologiques insuffisantes	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire (lors du contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe de l'unité culturale concernée (Contrôle supplémentaire)
		Absence de nichoirs / Nombre de nichoir insuffisant par rapport à la surface	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
P013	Nichoirs	Absence de nichoirs / Nombre de nichoir insuffisant par rapport à la surface	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire (lors du contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe de l'unité culturale concernée (Contrôle supplémentaire)
P014	Couleur de fond à la récolte	Récolte non réalisée à maturité	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné et suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)
		Contenants non autorisés	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
P015	Contenants de récolte	Contenants non autorisés	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
P016	Rendement	Rendement moyen supérieur aux exigences du cahier des charges	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe des lots concernés (Contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe des lots concernés et suspension d'habilitation (Contrôle supplémentaire)



CERTIFICATION SIQO HORS AB — DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES	Référence : CA	A/IG017/DCS-0
IGP Abricot des Baronnies	Indice n°0	Page 23 sur 29

Point	de contrôle		Nature du	Nécessité			Récui	rence
Réf	Libellé	Manquement	contrôle ayant permis de constater le manquement	de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	vérification du retour à la conformité	Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
P017	Identification du lot		Cf. DCC tous SIQO hors AB, Op5 Traçabilité					
P018	Identification des fruits issus de variétés pollinisatrices	Mélange des fruits issus de variétés pollinisatrices et de fruits IGP	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
P019	Déclaration de récolte récapitulative			Cf. DCC	C tous SIQO hors AB, Op2 (Obligations déclaratives		
P034	Déclaration préalable de non-intention de production et déclaration préalable de reprise d'activité			Cf. DCC	C tous SIQO hors AB, Op2 (Obligations déclaratives		



CERTIFICATION SIQO HORS AB – DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES	Référence : CA	A/IG017/DCS-0
IGP ABRICOT DES BARONNIES	Indice n°0	Page 24 sur 29

5.2. Tri, calibrage et conditionnement des abricots

Opérateur responsable : producteurs-conditionneurs et les conditionneurs

Point (de contrôle		Nature du Nécessité			Récui	rence	
Réf	Libellé	Manquement	contrôle ayant permis de constater le manquement	de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
P003	Variétés	Variétés non conformes	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
P017	Identification du lot				Cf. DCC tous SIQO hors AB	, Op5 Traçabilité		
P020	Délai de mise en chambre froide	Délai de mise en chambre froide non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire (lors du contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
P021	Température en chambre froide	Température de stockage en chambre froide non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire (lors du contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
P022	Délai de commercialisati on sans passage en chambre froide (commercialisat ion aux consommateurs))	Non-respect du délai maximal de commercialisation sans passage en chambre froide	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire (lors du contrôle supplémentaire)	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)



CERTIFICATION SIQO HORS AB — DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES	Référence : CA	A/IG017/DCS-0
IGP Abricot des Baronnies	Indice n°0	Page 25 sur 29

Point o	le contrôle		Nature du	Nécessité			Récur	rence
Réf	Libellé	Manquement	contrôle ayant permis de constater le manquement	de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
P023	Origine des fruits	Fruits non originaires d'un producteur habilité	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
		Procédure d'agréage absente ou incomplète	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation	
P024	Couleur de fond à l'expédition	Procédure de tri et agréage absente ou incomplète	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Retrait du bénéfice du signe du lot (Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur)	Retrait du bénéfice du signe du lot et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Enregistrements de tri et agréage incomplets ou absents	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire (lors du contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné (contrôle supplémentaire)
		Suivi Oui Head and a server	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation		
P025	Pourcentage de surimpression	Procédure d'agréage absente ou incomplète	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation	



CERTIFICATION SIQO HORS AB — DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES	Référence : CA	A/IG017/DCS-0
IGP Abricot des Baronnies	Indice n°0	Page 26 sur 29

Point de contrôle			Nature du	lature du Nécessité			Récurrence	
Réf	Libellé	Manquement	Manquement	Manguement nermis de un nlan	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	vérification du retour	Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
		Procédure de tri et agréage absente ou incomplète	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Retrait du bénéfice du signe du lot (Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur)	Retrait du bénéfice du signe du lot et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Enregistrements de tri et agréage incomplets ou absents	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire (lors du contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné (contrôle supplémentaire)
		Pourcentage de surimpression non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
		Procédure de calibrage absente ou incomplète	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Refus d'habilitation	
P026	Calibres	Procédure de calibrage absente ou incomplète	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Retrait du bénéfice du signe du lot (Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur)	Retrait du bénéfice du signe du lot et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)



CERTIFICATION SIQO HORS AB — DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES	Référence : CA/IG017/DCS-0		
IGP ABRICOT DES BARONNIES	Indice n°0	Page 27 sur 29	

Point de contrôle			Nature du	Nécessité			Récurrence	
Réf	Libellé	Manquement	contrôle ayant permis de constater le manquement	de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
		Absence de calibrage	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
		Calibrage non conforme	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné (Contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné et Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
P027	Catégories de fruits	Catégorie non autorisée identifiée en IGP	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
P028	Délai entre la récolte et l'expédition finale	Délai supérieur aux exigences du cahier des charges	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
P029	Teneur en sucre à l'expédition	Teneur en sucre non conforme	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné (Contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du signe du lot concerné et suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
	Types de	Conditionnements prévus non conformes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle interne supplémentaire	Refus d'habilitation	
P030	conditionnemen ts	Conditionnements non conformes	Suivi	Oui	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation



CERTIFICATION SIQO HORS AB — DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES	Référence : CA/IG017/DCS-0		
IGP ABRICOT DES BARONNIES	Indice n°0	Page 28 sur 29	

Point de contrôle			Nature du	Nécessité			Récurrence	
Réf	Libellé	Manquement	contrôle ayant de fournir permis de un plan d'action manquement formalisé	un plan d'action	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
P031	Etiquetage	Non-respect des règles d'étiquetage	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis par l'opérateur	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
P032	Registre d'entrée et de sortie	Cf. DCC tous SIQO hors AB, Op3 Registres						
P033	Déclaration récapitulative de commercialisati on	Cf. DCC tous SIQO hors AB, Op2 Obligations déclaratives						
P034	Déclaration préalable de non-intention de production et déclaration préalable de reprise d'activité	Cf. DCC tous SIQO hors AB, Op2 Obligations déclaratives						



CERTIFICATION SIQO HORS AB — DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES	Référence : CA/IG017/DCS-0		
IGP ABRICOT DES BARONNIES	Indice n°0	Page 29 sur 29	

5.3. ODG

Point o	le contrôle		Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé	Manquement					Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3ème constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
P003	Variétés	Absence de procédure de sélection des variétés autorisées	Initial	Oui	Refus temporaire de certification	Évaluation documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis	Refus de certification	
		Procédure de sélection des variétés autorisées non à jour	Suivi	Oui	Avertissement	Évaluation documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis	Évaluation supplémentaire (lors de l'évaluation supplémentaire)	Suspension de certificat (évaluation supplémentaire)
		Absence de la liste des variétés sélectionnées	Suivi	Oui	Avertissement	Évaluation documentaire supplémentaire sur la base des éléments transmis	Évaluation supplémentaire (lors de l'évaluation supplémentaire)	Suspension de certificat (évaluation supplémentaire)